

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du jeudi 20 mai 2021 – 18h30**

Mention de la convocation au registre des délibérations :

La convocation du vendredi 14 mai 2021 a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal par voie électronique pour la réunion du jeudi 20 mai 2021, à 18h30, à la salle de l'ancienne école, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Renonciation aux emplacements réservés n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme
- Demande de subvention dans le cadre du programme FAIC patrimoine et voirie du Département
- Questions diverses

La réunion a lieu en public mais avec un effectif limité à 4 places maximum pour respecter les « mesures barrières » liées à crise sanitaire actuelle.

L'an deux mil vingt et un, le **20 mai**, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'ancienne école, conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe OLLIER, maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 9

Jean-Philippe OLLIER, Pierre-Joan BERNARD, Danielle CORSI, Cécile ARRUFAT, Sylvie TABAR, Hélène MARCHAL, Joël NOGUÉ, Antoine LEFEBVRE, Johann DELMAS

Ont été retardés : 0

Absents : 0

Absents excusés : 2

Franck DÉVÉ, Bérange LEBEVRE

Nombre de procurations : 0

Les conseillers présents ont procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de Mme Hélène MARCHAL en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose un point additionnel « Motion de soutien – Inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de Clermont l'Hérault au contrat plan État - Région ». L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I.	MOTION DE SOUTIEN – INSCRIPTION DE LA REALISATION D’UN DEMI-ECHANGEUR ENTREE NORD DE CLERMONT L’HERAULT AU CONTRAT DE PLAN ETAT - REGION	DE 2021/12
	Délibération rendue exécutoire par publication le et télétransmission au contrôle de légalité le Identifiant unique de l’acte : 034-213401383-20210520-DE_2021_021-DE	Nomenclature 9.4
<p>Vote ordinaire à mains levées Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0</p> <p>La délibération est adoptée à l’unanimité</p>		

Depuis sa mise en service, il y a près de vingt ans, l’autoroute A 75 a grandement transformé les usages et l’utilisation des voies routières sur le Clermontais, notamment aux alentours de Clermont l’Hérault et des communes environnantes.

Le développement du territoire, l’accroissement de la population et l’expansion économique locale ont profondément modifié les usages de la route et l’axe autoroutier est désormais un vecteur essentiel des échanges au sein du Clermontais et du Cœur d’Hérault, comme avec les agglomérations urbaines voisines.

La commune de Clermont l’Hérault a engagé, courant 2019, une étude d’opportunité conduite par la société OTEIS pour la création d’un diffuseur en demi-échangeur sur l’autoroute A 75, dans la partie nord de son territoire.

Les deux premières phases de cette étude, comprenant un diagnostic et des scénarios ont été livrées et attestent de la nécessité d’un tel aménagement.

Les études de circulation mettent en effet en évidence les remontées de file sur l’autoroute et leur dangerosité pour les usagers notamment aux heures de pointe, tandis que le réseau secondaire et notamment la RD609 connaissent à leur tour une forte saturation.

Un nouvel ouvrage permettrait de remédier à ces difficultés tout en réduisant les durées des trajets pendulaires domicile – travail et les trafics parasites induits.

Enfin, la réalisation d’un tel équipement accompagnerait le rééquilibrage de l’urbanisation du triangle nord de la commune de CLERMONT L’HERAULT dont un projet figure dans le plan local d’urbanisme en cours de révision.

Considérant l’ensemble de ces éléments,

Le Conseil municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

SOLLICITE l’inscription de la réalisation d’un demi-échangeur Entrée Nord de CLERMONT L’HERAULT au contrat de plan État – Région.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

II.	RENONCIATION AUX EMPLACEMENTS RESERVES N°2 ET N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME	DE 2021/13
	Délibération rendue exécutoire par publication le et transmission au contrôle de légalité par voie postale le 22/05/2021 Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature 3.1.1
Vote ordinaire à mains levées Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0 La délibération est adoptée à l'unanimité		

Monsieur Jean-Philippe OLLIER informe l'assemblée que Madame Thérèse LERO est propriétaire de la parcelle cadastrée B347 située au cœur du village. Ce terrain fait l'objet de deux emplacements réservés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2017 et modifié par délibération en date du 5 mars 2020. L'emplacement réservé n°2 prévoit la création de logements ayant un objectif de mixité sociale pour une superficie de 1720 m² et l'emplacement réservé n°3 prévoit la création d'un parking d'une superficie de 600 m².

Mme Thérèse LERO, a adressé à la Commune de Lieuran-Cabrières une mise en demeure d'acquiescer sa propriété en application du droit de délaissement prévu par les articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette mise en demeure a été reçue en mairie le 12 juin 2020, la collectivité étant tenue de se prononcer dans un délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire conformément à l'article L.230-3 du code de l'urbanisme.

Le projet pour lequel les emplacements réservés n°2 et n°3 ont été institués n'étant plus d'actualité (projet trop coûteux pour la commune et offre de stationnement satisfaite sur deux parcelles voisines), il est prévu, dans le cadre de la première modification du PLU, dont le projet a été arrêté le 30 mars 2021, la suppression de ces deux emplacements réservés.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°347 et, par conséquent, d'annuler la réserve grevant cette parcelle.

Vu les articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le projet de modification n°1 du PLU arrêté le 30 mars 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

RENONCE à acquiescer la parcelle cadastrée section B347 d'une superficie de 2 320 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

III.	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FAIC – PATRIMOINE ET VOIRIE – DU DEPARTEMENT	DE 2021/14
	Délibération rendue exécutoire par publication le -- et télétransmission au contrôle de légalité le -- Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature
<p>Vote ordinaire à mains levées Présents : 9 Représentés : 0 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0 La délibération est adoptée à l'unanimité</p>		

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département, au titre du programme FAIC 2021, pour la reprise du mur de soutènement de la voirie du Chemin de Saint Martin qui menace de s'effondrer et pour la réfection d'une partie du mur d'enceinte du cimetière du Mas de Roujou qui s'est écroulé lors des dernières pluies. Les devis s'élèvent respectivement à 7 308€ et à 4 620€ sans les matériaux.

IV.	QUESTIONS DIVERSES	
	Délibération rendue exécutoire par publication le -- et télétransmission au contrôle de légalité le -- Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature
Pas de vote		

- *Aménagement intérieur des ateliers municipaux Impasse des Pins.*

1 premier devis a été reçu pour l'aménagement d'une salle de pause et d'un escalier en bois : 10 116,00€ ; en attente d'un autre devis pour comparatif.

- *Aménagement paysager du cimetière du bourg*

Les devis sont toujours en attente.

- *Animations prévues par la bibliothèque et autres associations pour la période estivale*

- Rencontre littéraire : jeudi 10/06 à 19h00 avec Mme carole Martinez dans la cour de l'école. Boisson, vins et pains à la charge de la Mairie, le reste repas partagé
- Loto littéraire le 11 juin : à confirmer
- 25 juin : Feu de la St Jean par le Foyer Rural
- 03 juillet : Les Estivales par Les Amis du Mas et le Foyer Rural
- 08 juillet : Rencontre littéraire par le Théâtre du Sillon à 19 h
- 27 juillet : Cinéma de plein air « Antoinette dans les Cévennes » -
- Début août : Soirée astronomique avec le Foyer Rural
- Autour du 20/08 : Repas des chasseurs à confirmer
- Projet : Animation musicale en fin de soirée sur la place du village par exemple : à approfondir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du jeudi 20 mai 2021 est levée à 20h15.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°2021/12 - Motion de soutien - Inscription de la réalisation d'un demi-échangeur Entrée Nord de Clermont l'Hérault au contrat de plan État-Région

Délibération n°2021/13 - Renonciation aux emplacements réservés n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°2021/14 - Demande de subvention au Département dans le cadre du programme FAIC - Patrimoine et voirie

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Jean-Philippe OLLIER	Maire	
Pierre-Joan BERNARD	Maire Adjoint 1	
Sylvie TABAR	Maire Adjoint 2	
Franck DÉVÉ	Conseiller Municipal	Absent
Joël NOGUÉ	Conseiller Municipal	
Bérandère LEFEBVRE	Conseillère Municipale	Absente
Danielle CORSI	Conseillère municipale	
Johann DELMAS	Conseiller Municipal	
Antoine LEFEBVRE	Conseiller Municipal	
Hélène MARCHAL	Conseillère municipale	
Cécile ARRUFAT	Conseillère municipale	